



REFERENTIEL TECHNICO-ECONOMIQUE DU VIGNOBLE CORSE (1/2)

Document n°1 : Les « APPORTEURS »

De la plantation à la mise en marché – 2015

**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CORSE

TERRES d'**a**VENIR



GIAC

**FORCÉMENT
INATTENDUS**



**INTER
BIO
CORSE**



NOTE AUX LECTEURS

La Chambre d'Agriculture de Haute-Corse a mis en place un dispositif pour caractériser la **structure et le fonctionnement des exploitations viticoles**. Il s'agit d'apporter de l'information en phase avec les réalités de cette filière, dans le débat politique et économique. Ce référentiel présente des **références technico-économiques et coûts de production**, un outil d'aide à la décision utile pour :

- Les viticulteurs qui veulent situer leur exploitation dans le contexte régional,
- Les jeunes agriculteurs qui doivent évaluer leur projet d'installation,
- Le conseiller qui accompagne les viticulteurs,
- Les décideurs pour orienter leurs choix dans l'élaboration des politiques publiques (Loi d'Avenir, PDRC,...etc.).

L'action a été menée grâce à un travail de terrain, de centralisation des données, d'analyse et de modélisation. Ces références doivent être considérées comme un outil de réflexion. Les chiffres retenus pour chacun des systèmes de production, sont établis à partir d'un échantillon d'exploitations viticoles; ils n'ont donc pas de valeur statistique par rapport aux exploitations de la région. Chaque système de production correspond à un modèle, réalisé à partir de plusieurs exploitations ; les résultats doivent être interprétés en conséquence. Ce document n'a pas vocation à établir une base tarifaire.

SOMMAIRE

Note aux lecteurs

Edito

- 1- Méthodologie et finalités
- 2- Cas-types d'exploitations viticoles « apporteur » – système de production viticole
- 3- Hypothèses pour la modélisation technico-économique
- 4- Fiches des résultats technico-économiques par système de production « apporteur »
- 5- Comparaison de la performance économique des systèmes de production « apporteur » (représentation graphique et coûts de production)

Sigles et abréviations

EDITO DU PRESIDENT

L'élaboration de références technico-économiques est indispensable pour que l'ensemble des acteurs du monde agricole mène conjointement une stratégie territoriale adéquate et assure un conseil toujours plus pertinent aux exploitants agricoles.

Pour répondre à cet objectif, la Chambre d'Agriculture de Haute-Corse a élaboré un outil commun de production et de diffusion de références sur les systèmes de production. Ce travail est réalisé filière par filière, pour l'ensemble des filières corses. Il s'agit de mesurer la performance économique des systèmes de production, pour permettre aux professionnels d'évaluer la rentabilité de leur exploitation, aux Jeunes Agriculteurs de situer leur projet d'installation, et aux politiques d'identifier les systèmes porteurs d'avenir.

L'ensemble des acteurs du monde agricole sont associés à cette démarche pour définir ensemble un outil commun de connaissance et de réflexion. Il s'agit de bénéficier de l'expertise de chacun pour produire des références utiles pour tous.

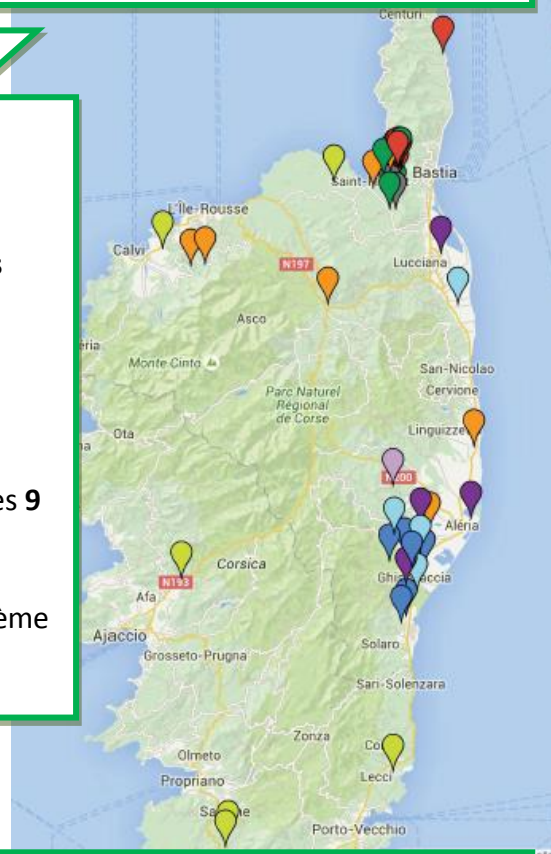
1- METHODOLOGIE ET FINALITES

Initiation et présentation

Réunion de travail réunissant le CIV Corse, le CRVI, le GIAC, InterBio Corse, la CRA, la CDA2A et la CDA2B → présentation de la méthodologie.

Réalisation

- Travail de **terrain** : **43 diagnostics technico-économiques d'exploitations viticoles** et analyse des données par exploitation.
- Construction d'une **typologie**.
- **Modélisation technico-économique** des **9 systèmes de production**.
- Calcul de **coûts de production** par système de production.



Résultats

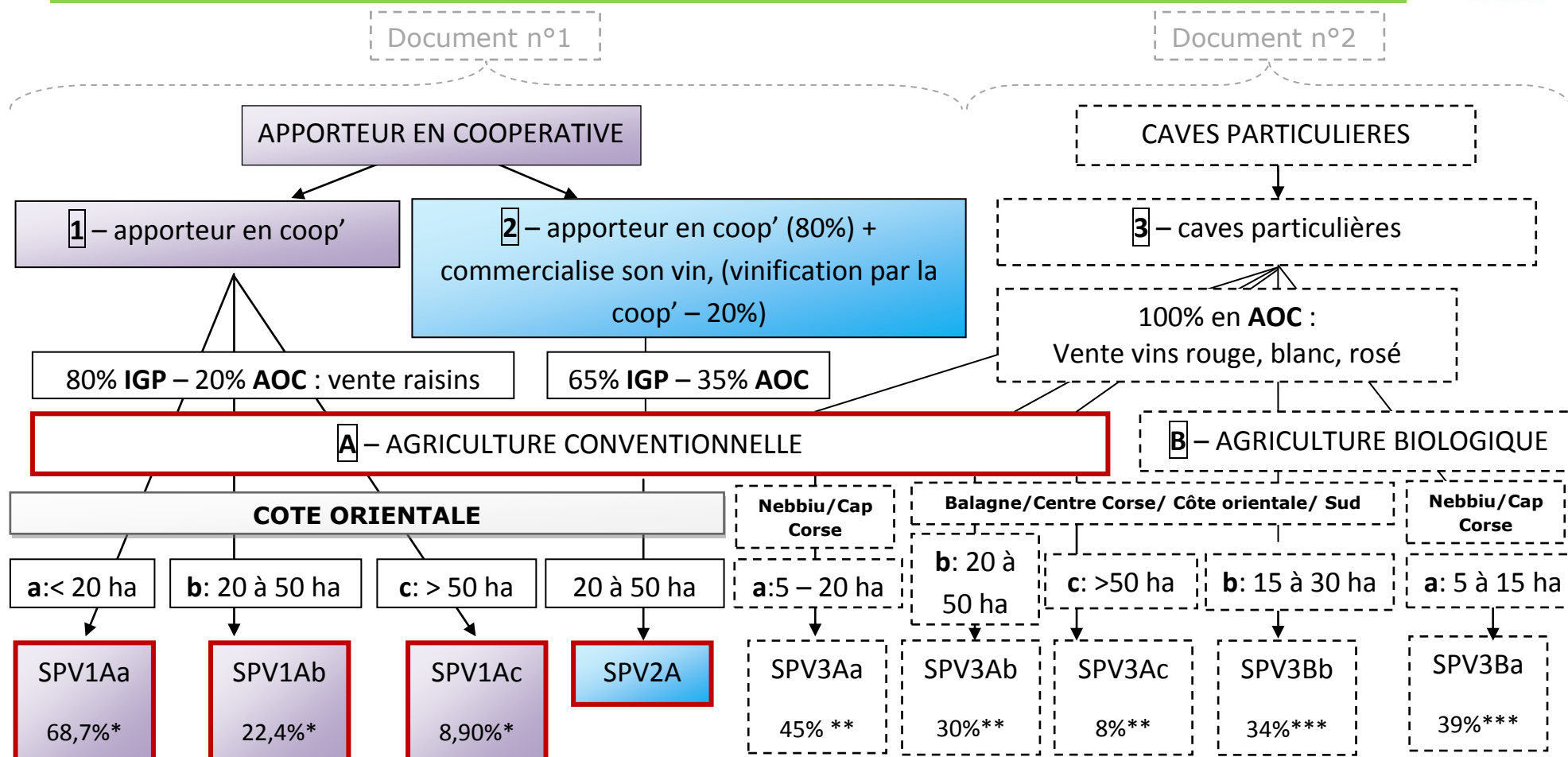
9 systèmes de production → **9 fiches REFERENCES technico-économiques** ; 25 modèles informatiques sous logiciel ANAIS ; comparaison des systèmes.

Validation

- **Validation des références technico-économiques par la profession** : conseiller spécialisé, organismes viticoles : CIV Corse, CRVI, GIAC, InterBio Corse, CRA, CDA2A, CDA2B ; et élus professionnels.
- Présentation des résultats aux acteurs de la filière viticole (organismes viticoles, élus, financeurs – ODARC et France Agrimer, et producteurs).

Informier et apporter aux différents acteurs de la filière, un outil d'analyse et de réflexion sur les coûts de production de différents itinéraires techniques.

2- CAS-TYPES D'EXPLOITATION VITICOLES = SYSTEMES DE PRODUCTION VITICOLES (SPV)



* Proportion des exploitations qui pratiquent ce système de production parmi l'ensemble des apporteurs en Corse.

** Proportion des exploitations par gamme de surface sur l'ensemble des vignerons. *** Proportion des exploitations sur l'ensemble des exploitations bio.

3- HYPOTHESES RETENUES – APORTEUR

- + Exploitation individuelle pour les apporteurs < 20ha, SPV1Aa ; **sous forme sociétaire EARL**, à titre principal pour les 3 autres systèmes de production;

- + Parc d'immobilisations récent. Achat de matériel et bâtiment neufs; recours à l'emprunt pour l'achat d'équipement;

- + 50% des terres en location – fermage et 50% en propriété; loyer terre nue à 426 €/ha – achat terre nue labourable Côte Orientale à 5 000 €/ha.

- + Les salaires sont basés :
 - pour les salariés temporaires et permanents non qualifiés, sur un SMIC au 1^{er} janvier 2015 (13 644€ net),
 - pour les salariés permanents tractoriste en viticulture sur 18 000€ net,

- + Dans le calcul de l'EBE, le salaire du chef d'exploitation, associé de l'EARL, a été évalué à un SMIC.

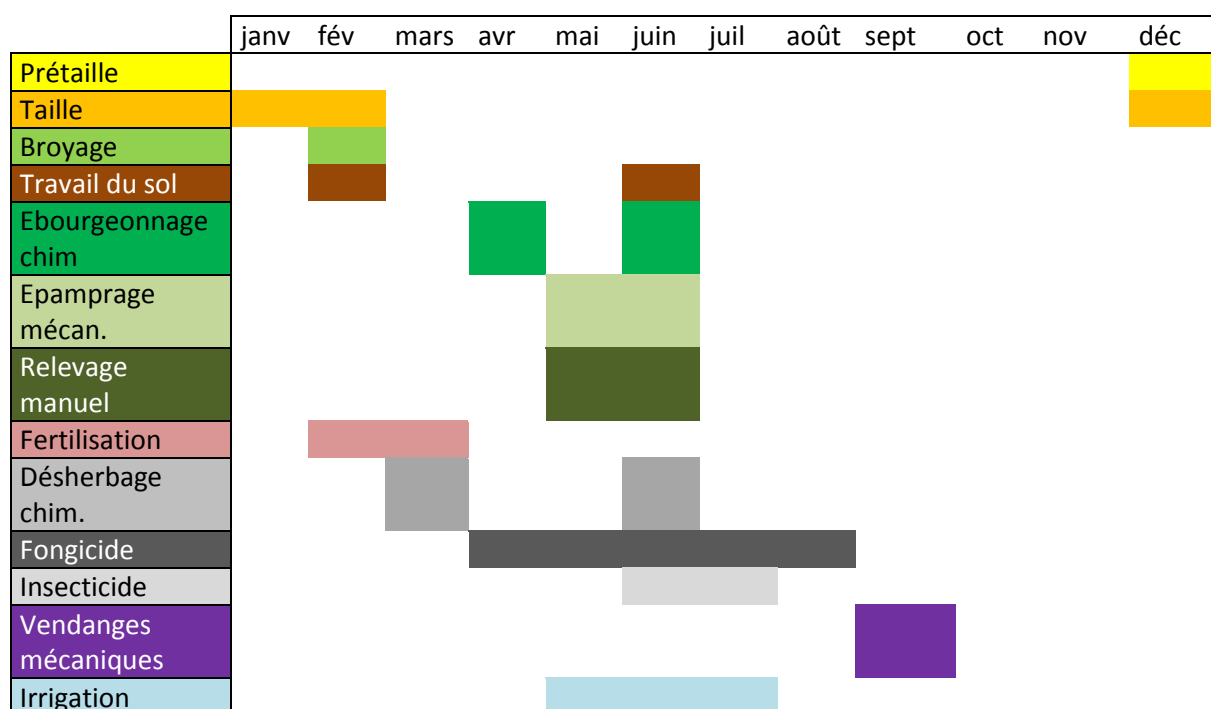
- + Pour les subventions :
 - Les taux de subventions dans le cadre de la modernisation des exploitations sont basés sur le nouveau PDRC 2014 – 2020 : aîné en ZHS ou montagne → 60% le matériel prioritaire (traitement, vendange, broyeur), les bâtiments de stockage, le matériel d'irrigation et les clôtures, et 40% pour le matériel dit « non prioritaire ».
 - 1^{er} pilier: les viticulteurs, mis à part pour les jeunes plantations, ne sont pas éligibles aux DPB/surprime/aides vertes ; ils n'ont donc pas été intégrés.
 - Aide à la plantation et la restructuration : 10 000 €/ha.

- + Durée d'amortissement : 7 ans pour les tracteurs ; 10 ans pour le matériel de culture (taille, entretien, travail du sol, traitements, vendanges ...); 20 ans pour les bâtiments, plantation et irrigation.

4- FICHES TECHNICO-ECONOMIQUES PAR SYSTEME DE PRODUCTION – LES APORTEURS – AGRICULTURE CONVENTIONNELLE

CALENDRIER DE TRAVAIL

TRAVAUX	TEMPS DE TRAVAIL (h/ha/UTH)	PERIODE
Prétaille (prétailleuse)	1,2	Décembre
Taille en Cordon de Royat	53	Décembre à février
Broyage des sarments	1	Février
Travail du sol (3 fois/an)	0,8 (x3)	Février – juin – juillet
Ebourgeonnage chimique x 2	1,8 (x2)	Avril - juin
Epamprage mécanique x 2	2,7 (x2)	Juin
Relevage manuel/mécanique	20 (<50 ha)/ 1,5 (> 50 ha)	Mai – juin
Fertilisation minér. ou organique	1,5	Février – mars
Désherbage chimique x 2 (1 rg/2)	1,4 = (0,7 x2)	
Fongicides – 5 à 7 traitements	[0,4 (prépa)+ 1 (passage)] (x7)	Mai à août
Insecticide – 2 traitements	1,4 (x2)	Juin – juillet
Vendanges mécaniques	4,5 (1,5 x 3 UTH)	Fin août à mi-octobre
TOTAL	105,6 h/ha	



DESCRIPTION : exploitation individuelle diversifiée (arboriculture – agrumes et viticulture), sur la Côte Orientale. Le viticulteur apporte son raisin en cave coopérative.

FONCIER : < 20 ha (parcellaire dispersé) – 50% en propriété et 50% en fermage

MAIN D'ŒUVRE : pour 10 ha : 1 chef d'exploitation + 1 Salarié temporaire 2 mois (taille) + 1 salarié temporaire à mi-temps 2 mois (relevage).

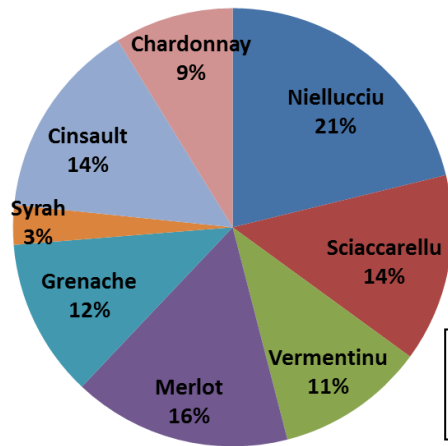
PRODUCTION :

- AOC : 14 t à 0,64 €/kg
- IGP : 100 t à 0,51 €/kg

EQUIPEMENT : 49 242 € (matériel) ; 225 000 € (foncier+plantation)

- Achat 5 ha + plantation 10 ha
- Système d'irrigation goutte à goutte
- Tracteur
- Chisel
- Pulvérisateur
- Epandeur
- Broyeur
- Benne à vendanges

ASSOLEMENT :

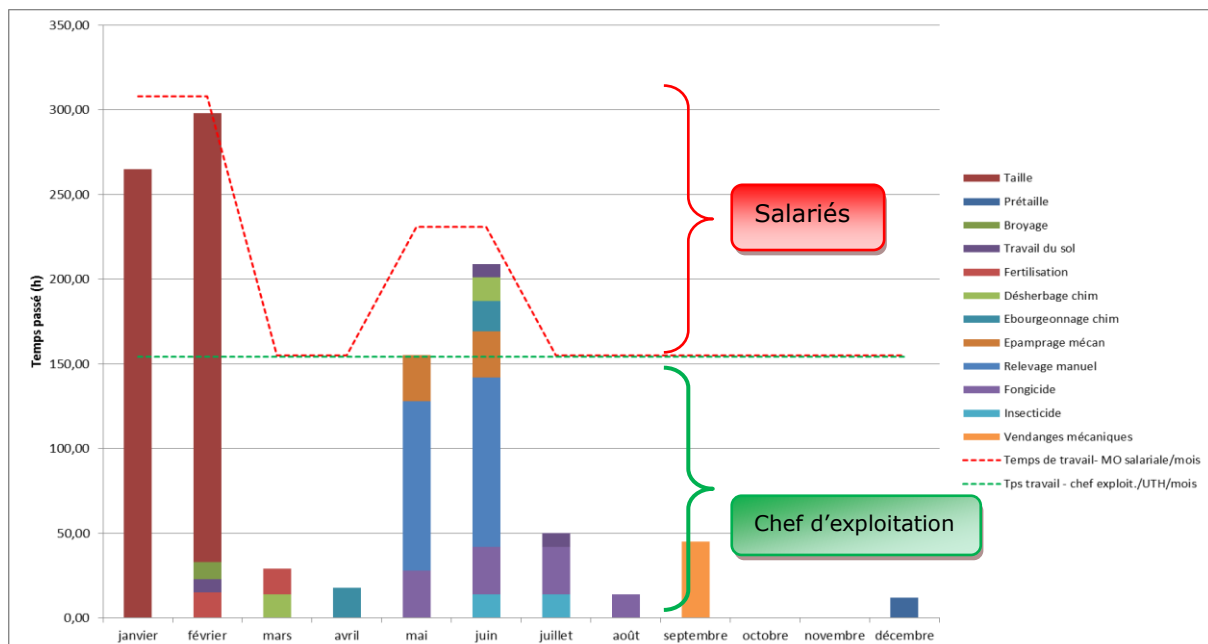


SYSTEME DE CULTURE

- 3 300 à 5 000 pieds/ha
- 7 t/ha en AOC – 12,5 t/ha en IGP
- Culture IRRIGUEE
- Fertilisation minérale
- Traitements phytosanitaires (insecticide, fongicide)
- Désherbage chimique 1rg/2
- Vendanges mécaniques (prestataire)

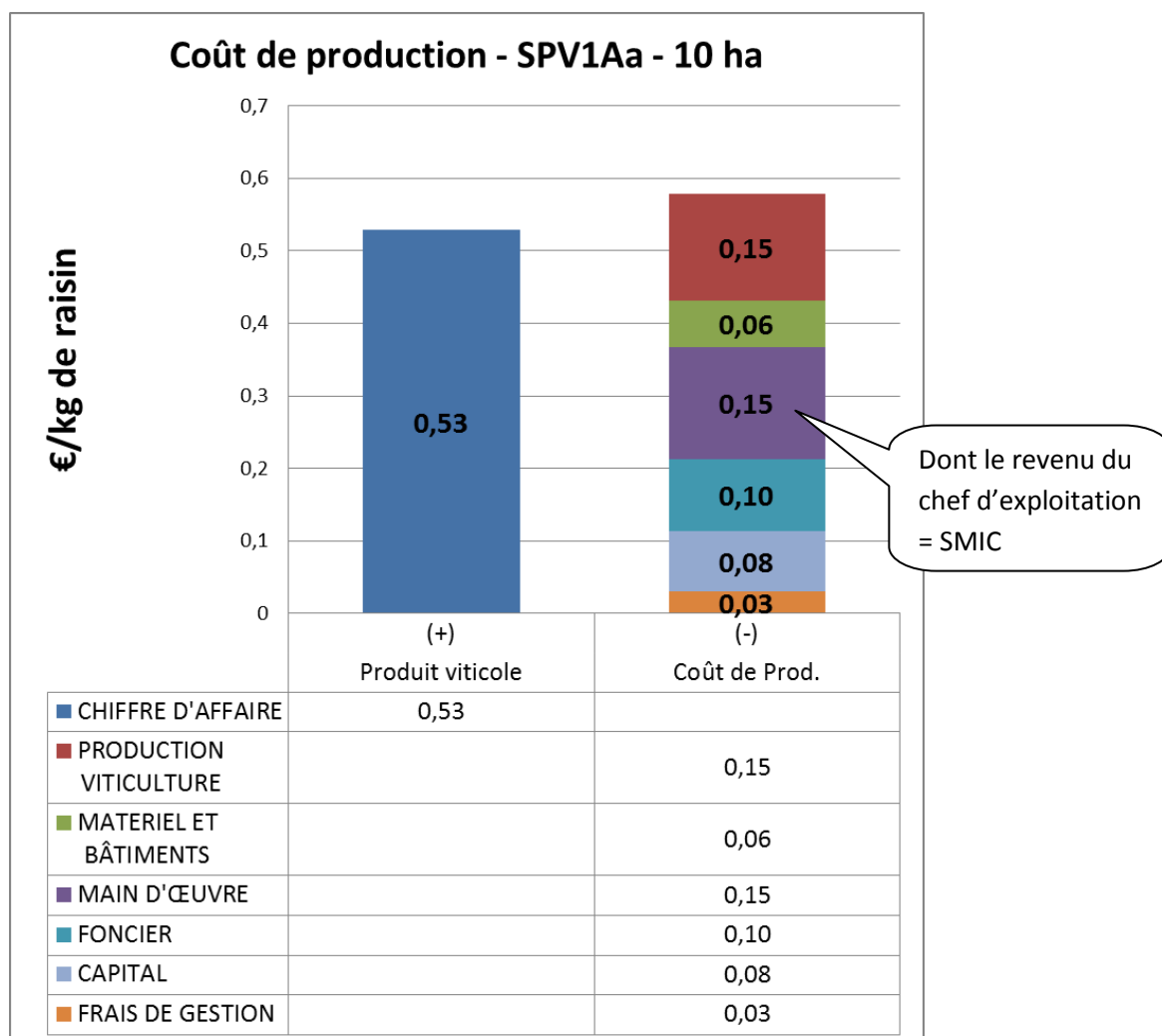
COMMERCIALISATION : 100% du raisin vendu en cave coopérative : IGP : 0,51€/kg ; AOC : 0,64€/kg.

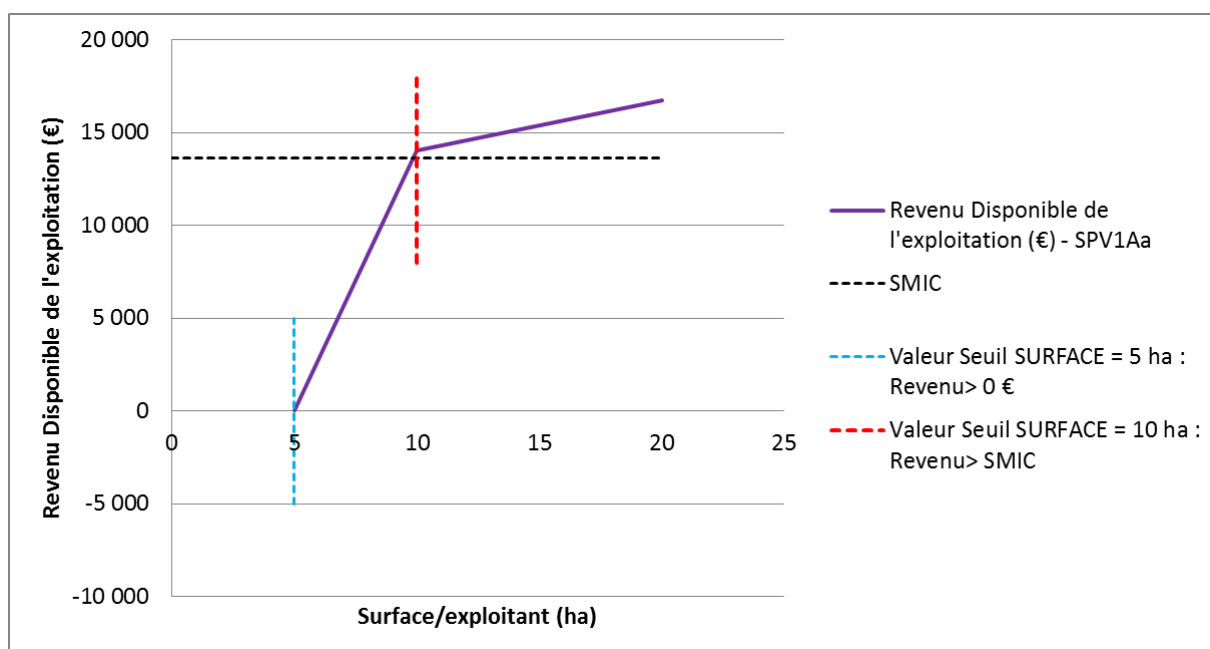
CALENDRIER DE TRAVAUX (10 ha)



RESULTATS ECONOMIQUES (pour 10 ha)

CHIFFRES D’AFFAIRE		60 223,3	
CHARGES OPERATIONNELLES		- 16 746	
CHARGES FIXES		- 8 595,5	
VALEUR AJOUTEE		34 881,9	
Impôts et taxes foncières		- 770	
Frais de personnel		- 5 026	
MSA		- 3 956,9	
EBE (EXCEDENT BRUT D’EXPLOITATION)		25 129	
APPROCHE TRESORERIE		APPROCHE RESULTAT	
Annuités	- 11 101,3	Amortissements	- 14 816,2
DISPONIBILITES POUR PRELEVEMENTS PRIVES ET AUTOFINANCEMENT	14 027,7	RESULTAT D’EXPLOITATION	10 312,8
		Frais financiers LMT	- 3 744,1
		RESULTAT COURANT avant impôt	6 568,7





Ce système de production SPV1Aa permet de dégager un revenu disponible positif, si la surface est supérieure à 5 ha. Il permet de dégager un revenu disponible supérieur à un SMIC, si la surface est supérieure à 10 ha.

DESCRIPTION : exploitation viticole sur la Côte Orientale, sous forme sociétaire : EARL. Le viticulteur apporte son raisin en cave coopérative.

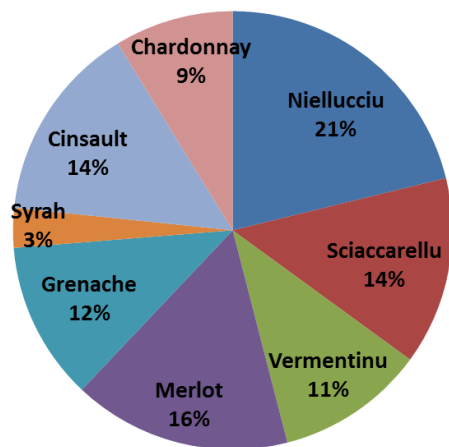
FONCIER : 20 à 50 ha (parcellaire dispersé)
– 50% en propriété et 50% en fermage

MAIN D'ŒUVRE : pour 30 ha : 1 chef d'exploitation + 1 salarié permanent + 3 salariés temporaires 5 mois + 1 temporaire 1 mois.

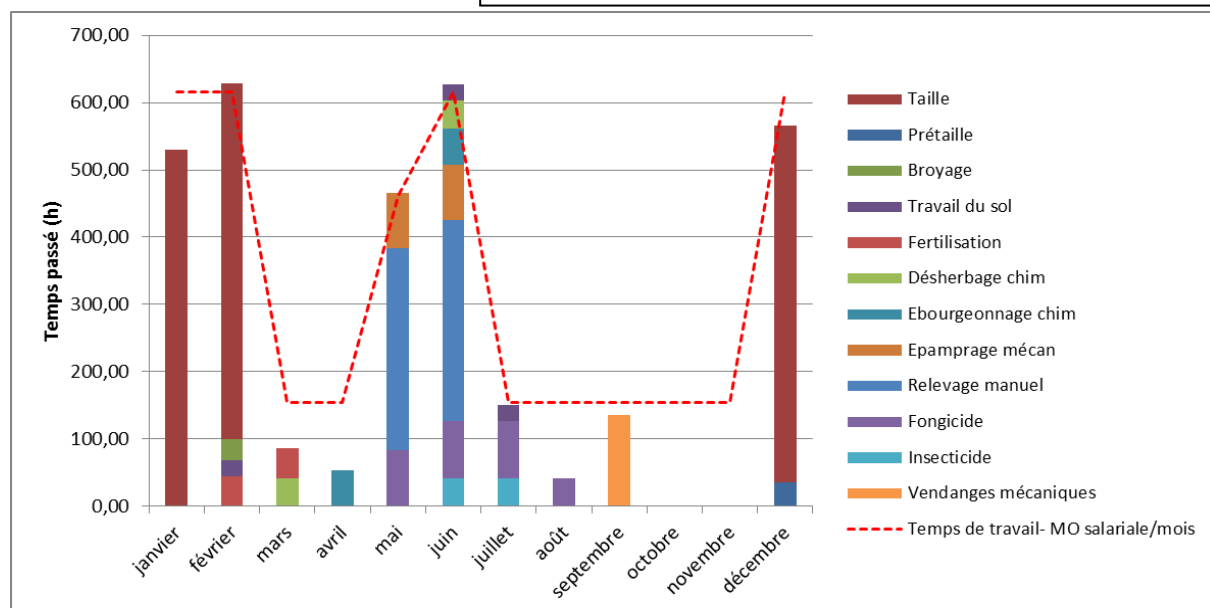
PRODUCTION :

- AOC : 42 t à 0,64 €/kg
- IGP : 300 t à 0,51 €/kg

ASSOLEMENT :



CALENDRIER DE TRAVAUX (30 ha)



262 498 € (matériel) + 675 000 € (foncier + plantation)

EQUIPEMENT :

- Achat de 15 ha + plantation de 30 ha
- Hangar de stockage matériel
- Système d'irrigation goutte à goutte
- 3 tracteurs (dont 1 en location 1 mois)
- **Matériel travail du sol** : cover crop, chisel
- **Matériel de traitement** : pulvérisateur 600 L porté, cuve à désherber
- Epandeur
- **Matériel de taille** : prétailleuse, écimuseuse/rogneuse, 3 sérateurs électriques
- Broyeur
- **Matériel de vendange** : 2 bennes à vendanges, machine à vendanger tracté

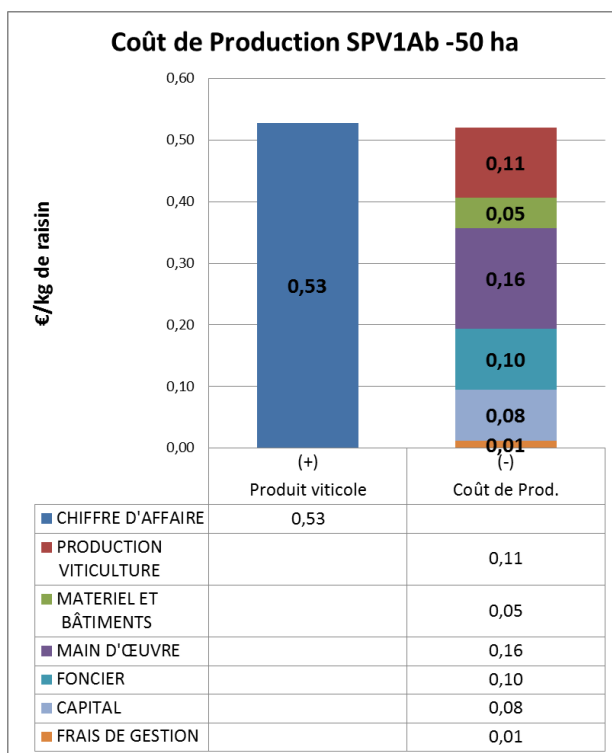
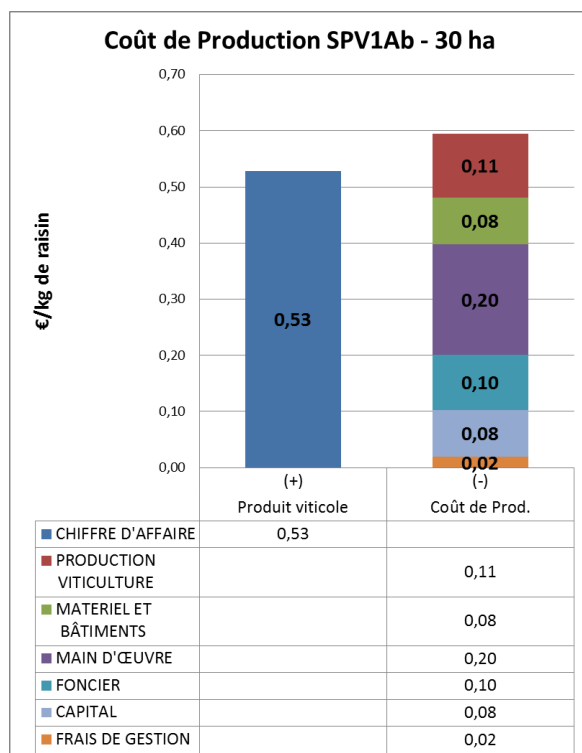
COMMERCIALISATION: 100% du raisin vendu en cave coopérative : IGP : 0,51€/kg ; AOC : 0,64€/kg.

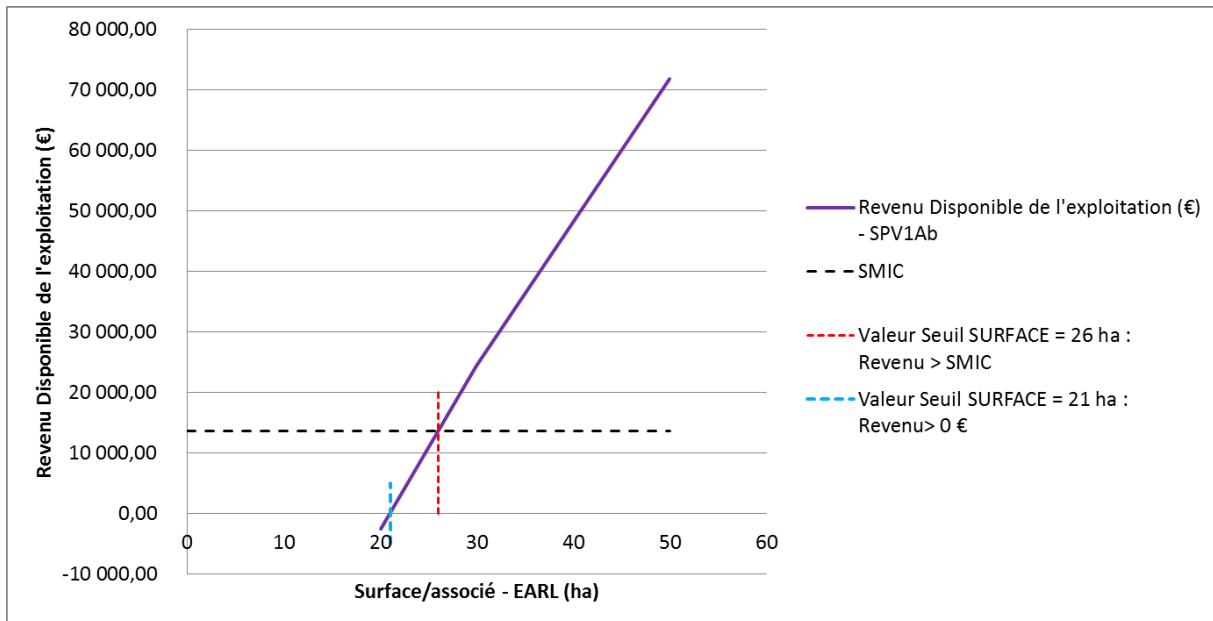
SYSTEME DE CULTURE :

- 3 300 à 5 000 pieds/ha
- **7 t/ha** en AOC – **12,5 t/ha** en IGP
- Culture **IRRIGUEE**
- Fertilisation **minérale**
- Traitements phytosanitaires (insecticide, fongicide)
- **Désherbage chimique** 1rg/2
- **Vendanges mécaniques (ont la machine)**

RESULTATS ECONOMIQUES (pour 30 ha)

CHIFFRES D'AFFAIRE		+ 180 670	
CHARGES OPERATIONNELLES		- 38 688	
CHARGES FIXES		- 24 109	
VALEUR AJOUTEE		117 873	
Impôts et taxes foncières		- 2 310	
Frais de personnel		- 48 298,9	
Rémunération du travail associé (EARL – 1 chef d'exploitation – SMIC)		- 13 644	
MSA		- 5 457,6	
EBE (EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION)		48 162,5	
<u>APPROCHE TRESORERIE</u>		<u>APPROCHE RESULTAT</u>	
Annuités	- 37 434,3	Amortissements	- 54 045,8
DISPONIBILITES POUR PRELEVEMENTS PRIVES ET AUTOFINANCEMENT	10 728,2	RESULTAT D'EXPLOITATION	- 5 883,3
Rémunération associé	+ 13 644	Frais financiers LMT	- 12 113,5
REVENU DISPONIBLE DE L'EXPLOITATION	24 372,2	RESULTAT COURANT avant impôt	- 17 996,8
		Quote-part des subventions	39 075,1
		RESULTAT DE L'EXERCICE	21 078,3





Sous 21 ha, le revenu disponible dégagé par ce système SPV1Ab, est négatif. Au-delà de 26 ha, ce système de production permet de dégager un revenu disponible supérieur au SMIC.

DESCRIPTION : exploitation viticole sur la Côte Orientale, sous forme sociétaire : EARL. Le viticulteur apporte son raisin en cave coopérative.

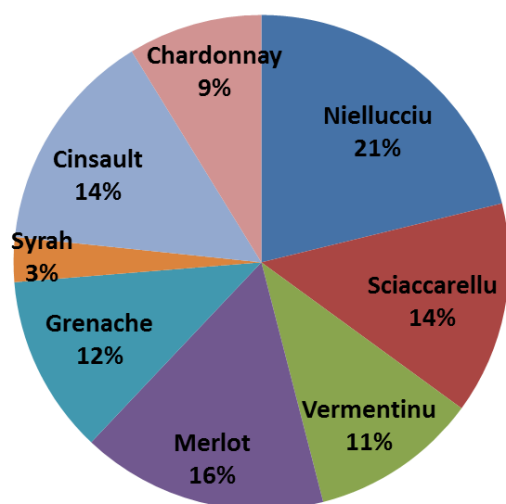
FONCIER : > 50 ha (parcellaire dispersé) – 50% en propriété et 50% en fermage

MAIN D'ŒUVRE : pour 75 ha : 1 chef d'exploitation + 2 salariés permanents + 5 salariés temporaires 3 mois + 2 ST 1 mois + 1 ST 2 mois.

PRODUCTION :

- AOC : 105 t à 0,64 €/kg
- IGP : 750 t à 0,51 €/kg

ASSOLEMENT :



404 075 € d'investissements (matériel) + 1 687 500 € (foncier+plantation)

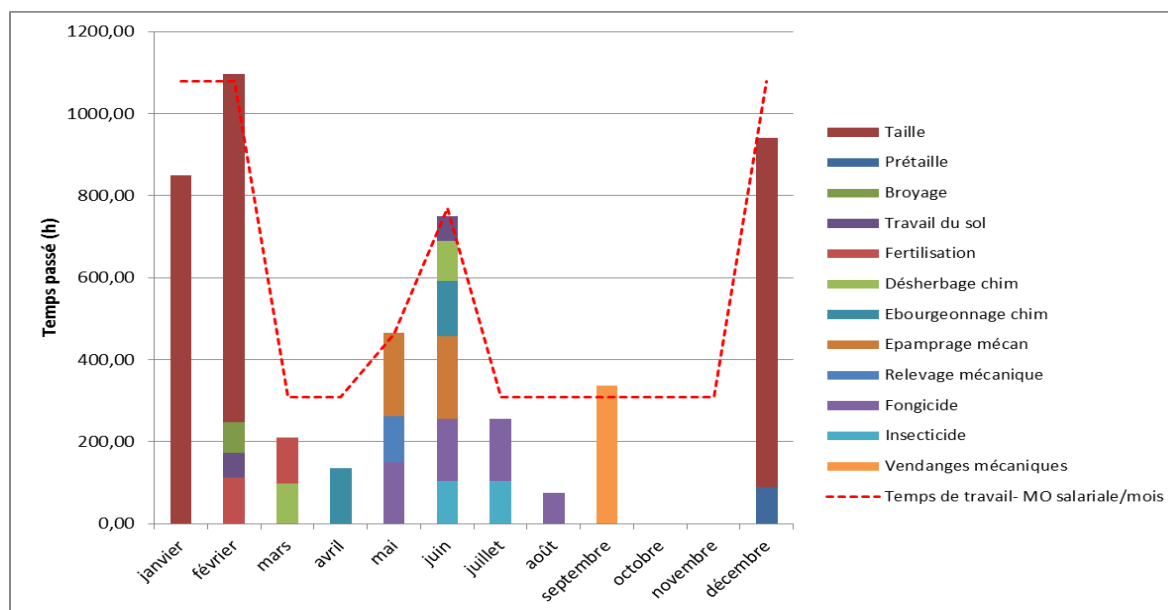
EQUIPEMENT :

- Achat 37,5 ha + plantation 75 ha
- Hangar de stockage matériel
- Système d'irrigation goutte à goutte
- 3 tracteurs
- **Matériel travail du sol** : cover crop, chisel
- **Matériel de traitement** : 3 pulvérisateurs : 2 de 600 L et 1 de 1000 L
- Epandeur
- **Matériel de taille** : prétailleuse, écimense/rogneuse, releveuse, 6 sécateurs électriques
- Broyeur
- **Matériel vendange et transport** : 2 bennes à vendanges, machine à vendanger autoporté.

SYSTEME DE CULTURE : cf. SPV1Ab

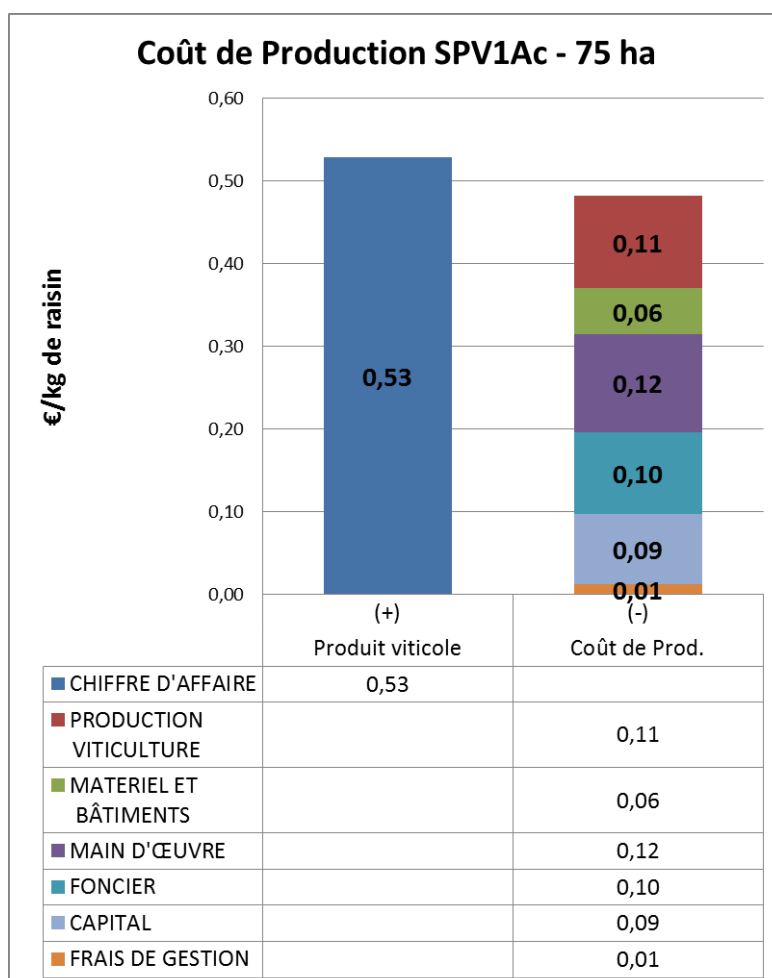
COMMERCIALISATION : 100% du raisin vendu en cave coopérative : IGP : **0,51€/kg** ; AOC : **0,64€/kg**.

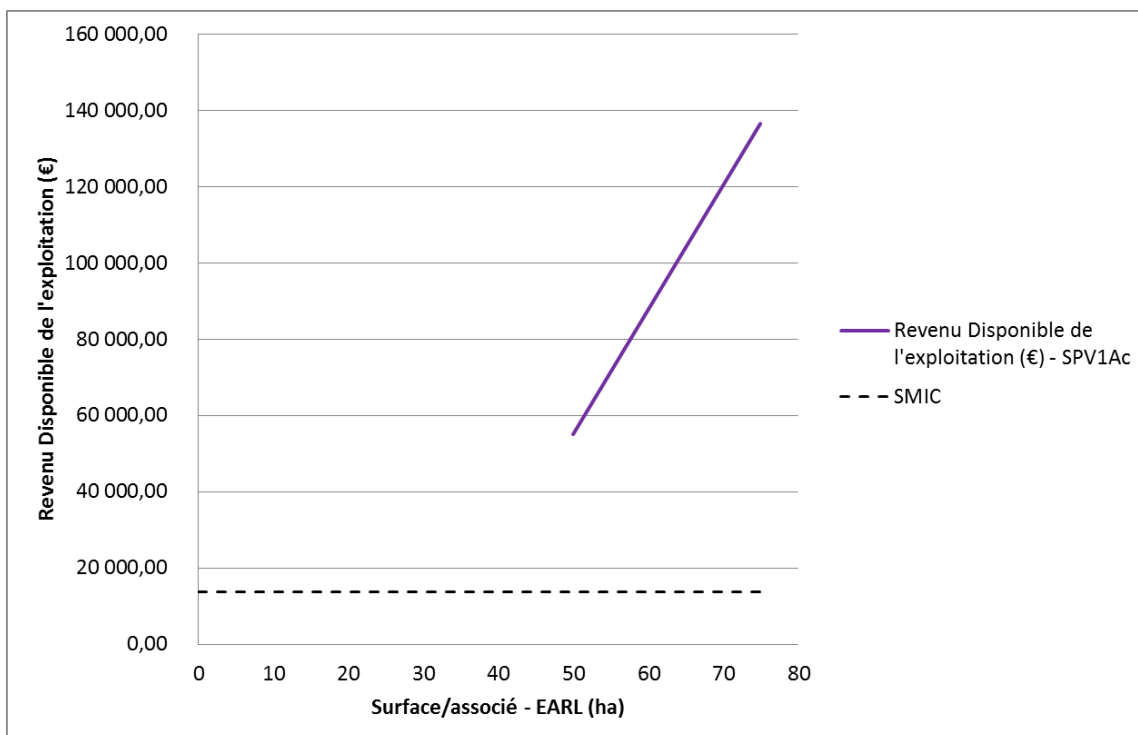
CALENDRIER DE TRAVAUX (pour 75 ha)



RESULTATS ECONOMIQUES (pour 75 ha)

CHIFFRES D’AFFAIRE		+ 451 675	
CHARGES OPERATIONNELLES		- 95 595	
CHARGES FIXES		- 44 675	
VALEUR AJOUTEE		311 405	
Impôts et taxes foncières		- 5 775	
Frais de personnel		- 84 032,8	
Rémunération du travail associé (EARL – 1 chef d’exploitation – SMIC)		- 13 644	
MSA		- 5 457,6	
EBE (EXCEDENT BRUT D’EXPLOITATION)		202 495,6	
<u>APPROCHE TRESORERIE</u>		<u>APPROCHE RESULTAT</u>	
Annuités	- 79 650,4	Amortissements	- 107 802,3
DISPONIBILITES POUR PRELEVEMENTS PRIVES ET AUTOFINANCEMENT	122 845,2	RESULTAT D’EXPLOITATION	94 693,3
Rémunération associé	+ 13 644	Frais financiers LMT	- 27 749,8
REVENU DISPONIBLE DE L’EXPLOITATION	136 489,2	RESULTAT COURANT avant impôt	66 943,5





Le revenu disponible de l'exploitation dégagé dans le cadre du système SPV1Ac, est toujours supérieur au SMIC.

SYSTEME DE PRODUCTION VITICOLE – APORTEUR EN COOPERATIVE + VENTE VIN – 20 à 50 ha

DESCRIPTION : exploitation viticole sur la Côte Orientale, sous forme sociétaire : EARL. Le viticulteur apporte son raisin en cave coopérative.

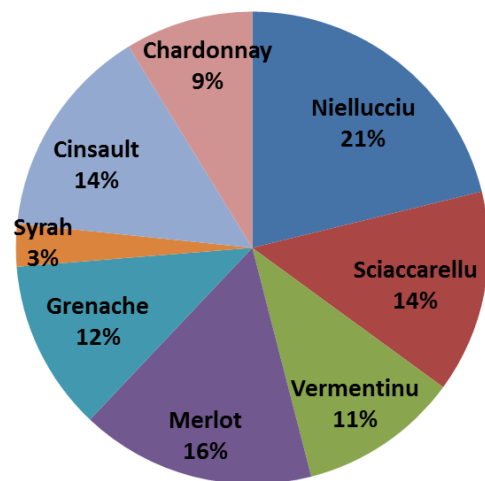
FONCIER : 20 à 50 ha (parcellaire dispersé)
– 100 % en propriété

MAIN D'ŒUVRE : pour 30 ha : 1 chef d'exploitation + 2 salariés permanents + 2 salariés temporaires 5 mois.

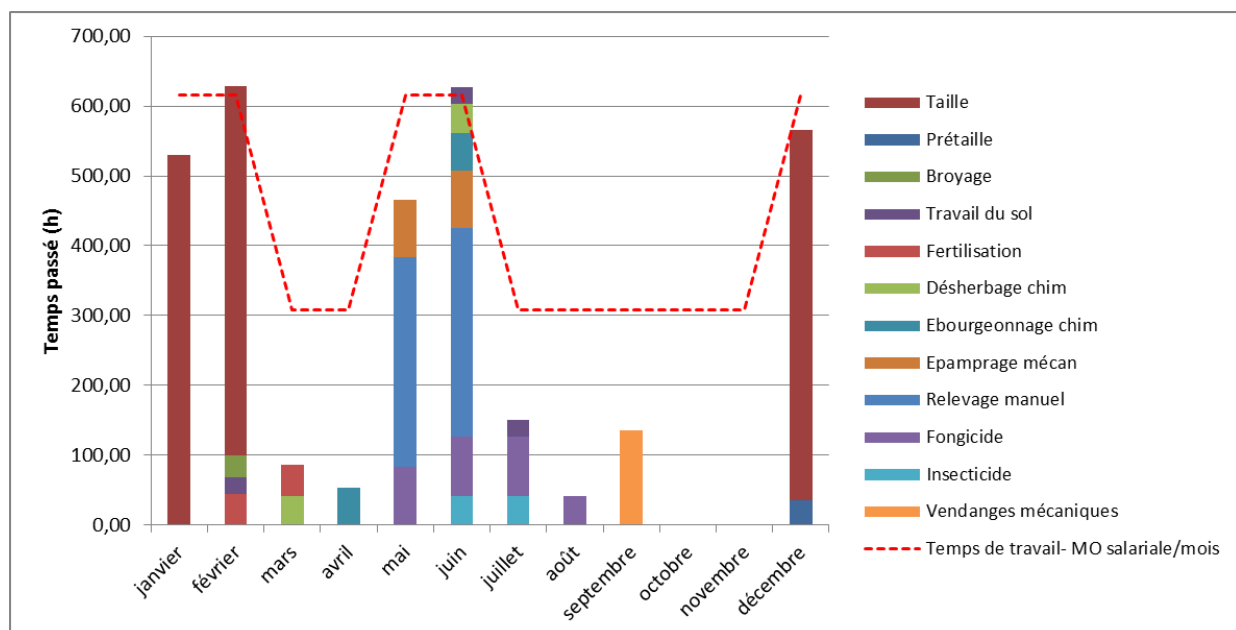
PRODUCTION :

- AOC : 588 hL + 14 000 bouteilles
- IGP : 1 950 hL + 46 429 bouteilles

ASSOLEMENT :



CALENDRIER DE TRAVAUX (pour 30 ha)



307 737 € d'investissements (matériel) + 675 000 € (foncier+ plantation)

EQUIPEMENT :

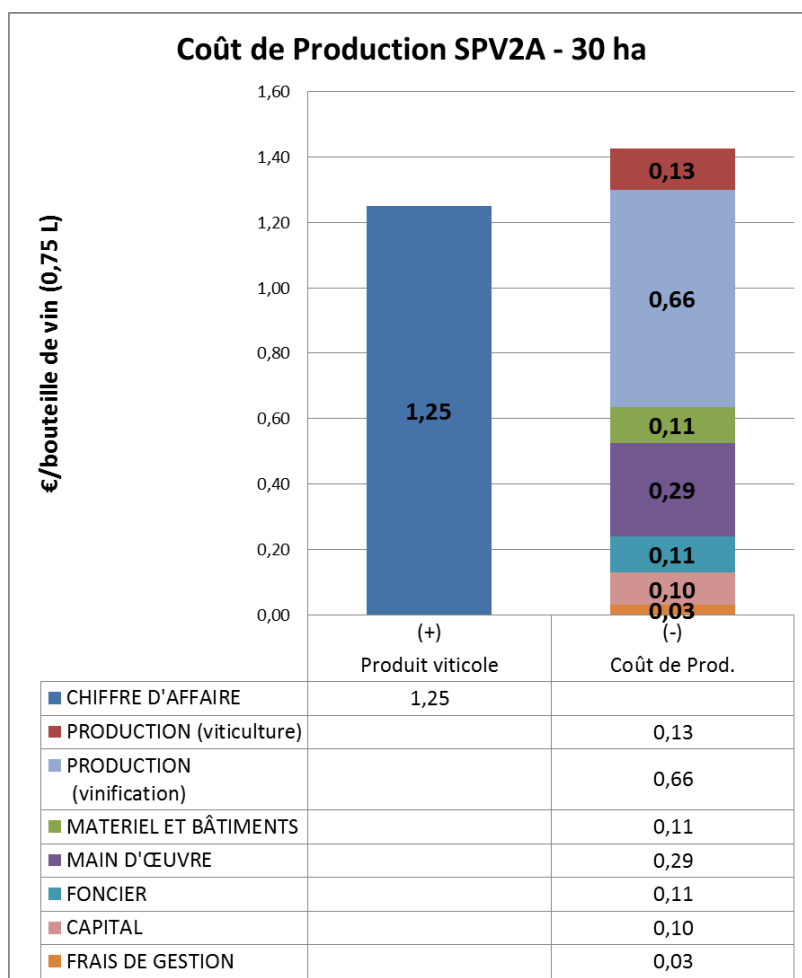
- Achat 15 ha + plantation 30 ha
- Hangar de stockage matériel
- Hangar de stockage bouteilles de vin
- Système d'irrigation goutte à goutte
- 3 tracteurs dont 1 en location
- **Matériel travail du sol** : cover crop, chisel
- **Matériel de traitement** : pulvérisateur 600 L porté, cuve à désherber
- Epandeur
- **Matériel de taille** : prétailluse, écimuseuse/rogneuse, 3 sécateurs électriques
- Broyeur
- **Matériel de vendange** : 2 bennes à vendanges, machine à vendanger tracté

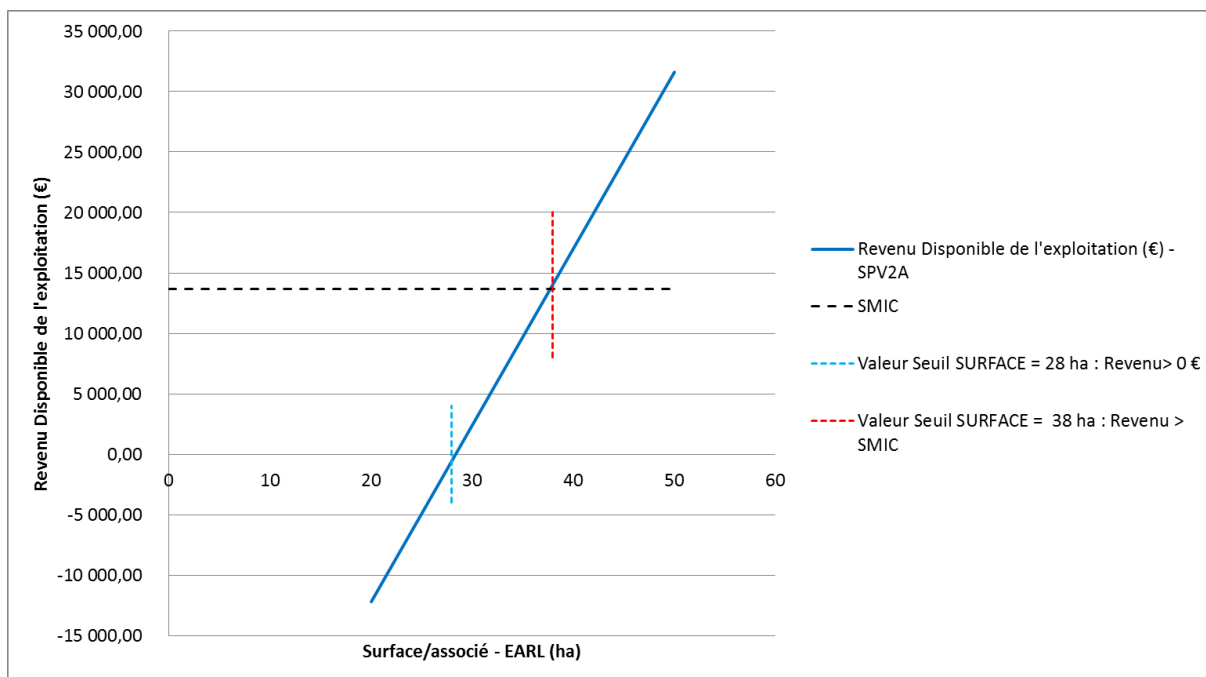
SYSTEME DE CULTURE : cf. SPV1Ab

COMMERCIALISATION : 80% du raisin vendu en cave coopérative : **0,51 €/kg – IGP ; 0,64 €/kg – AOC** ; 20% du raisin vinifié et embouteillé par la cave, vendu par le viticulteur à **3,50 €/b. IGP et 5,60 €/b. AOC**.

RESULTATS ECONOMIQUES (pour 30 ha)

CHIFFRES D’AFFAIRE			+ 377 982
CHARGES OPERATIONNELLES			- 229 763,1
CHARGES FIXES			- 36 735
VALEUR AJOUTEE			- 111 483,9
Impôts et taxes foncières			- 2 310
Frais de personnel			- 67 279,6
Rémunération du travail associé (EARL – 1 chef d’exploitation – SMIC)			- 13 644
MSA			- 5 457,6
Subventions			0
EBE (EXCEDENT BRUT D’EXPLOITATION)			22 792,6
APPROCHE TRESORERIE		APPROCHE RESULTAT	
Annuités	- 40 733,4	Amortissements	- 58 548,8
DISPONIBILITES POUR PRELEVEMENTS PRIVES ET AUTOFINANCEMENT	- 17 940,8	RESULTAT D’EXPLOITATION	- 35 756,2
Rémunération associé	+ 13 644	Frais financiers LMT	- 12 487,8
REVENU DISPONIBLE DE L’EXPLOITATION	- 4 296,8	RESULTAT COURANT avant impôt	- 48 244

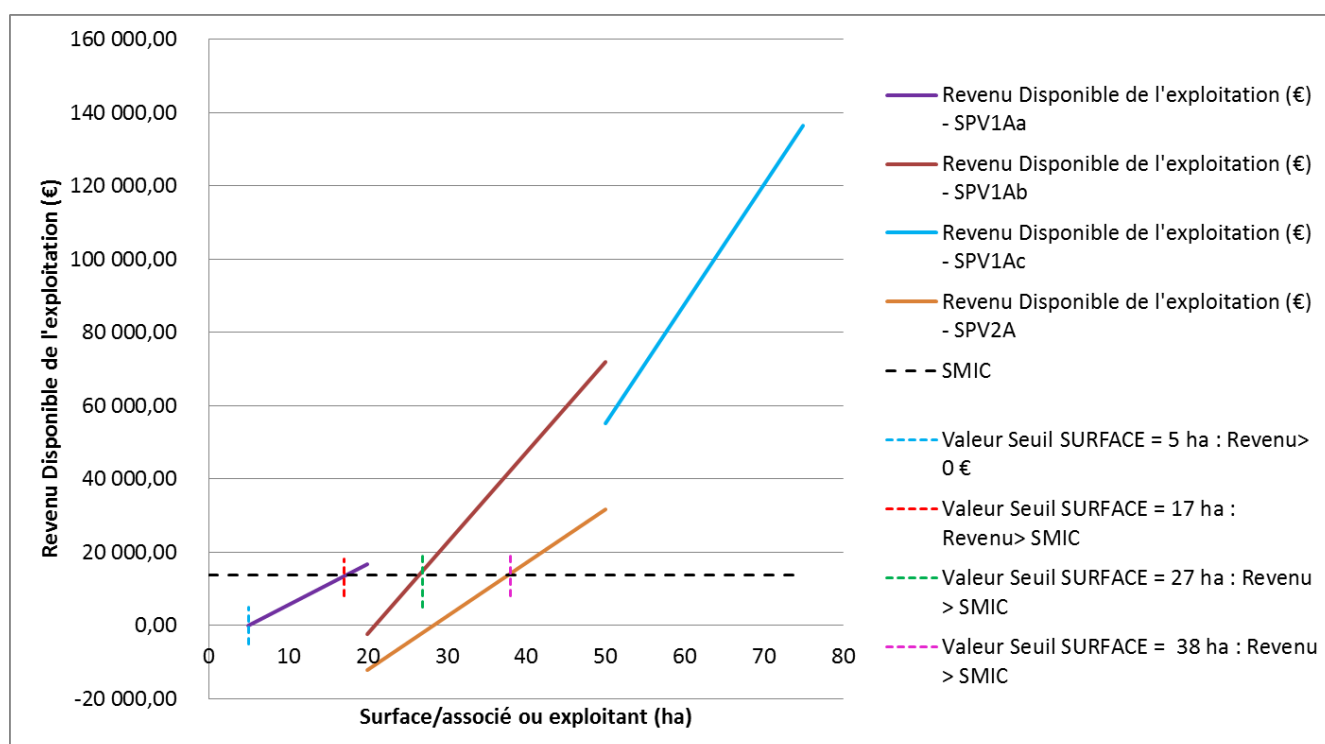
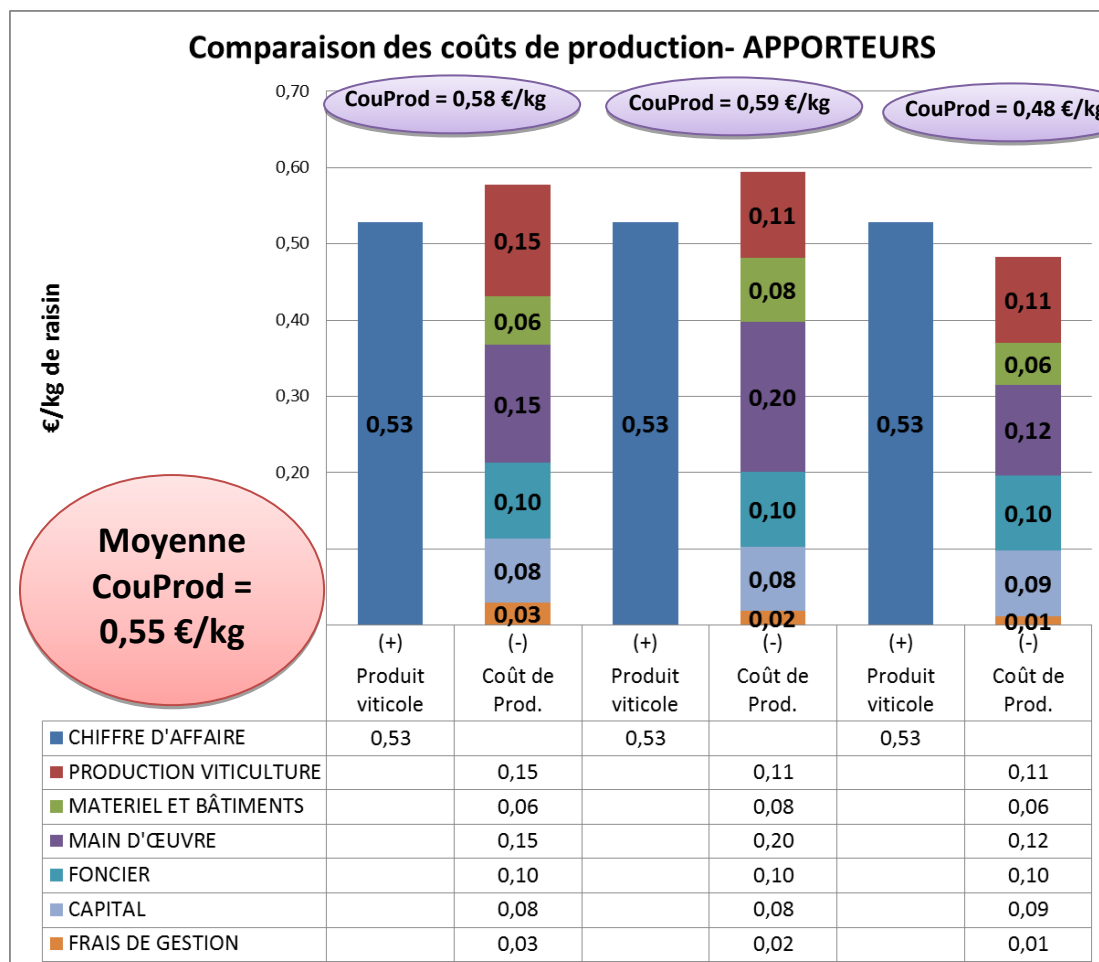




Le revenu disponible de l'exploitation dégagé dans le cadre de ce système de production SV2A, est :

- Négatif si la surface est inférieure à 28 ha,
- Supérieur au SMIC pour une surface supérieure à 38 ha.

5- Comparaison de la performance économique des systèmes de production « APORTEUR »



SIGLES

CDA2B	Chambre d'Agriculture de Haute-Corse
CDA2A	Chambre d'Agriculture de Corse du Sud
CRA	Chambre Régionale d'Agriculture
CIV Corse	Conseil Interprofessionnel des Vins de Corse
CRVI	Centre de Recherche Viticole
GIAC	Groupement Intersyndical des vins AOC de Corse
MSA	Mutualité Sociale Agricole
AOP/AOC	Appellation d'Origine Protégée/Contrôlée
AB	Agriculture Biologique
DPB	Droit à Paiement de Base
ICHN	Indemnités Compensatoires des Handicaps Naturels
MAE	Mesure Agro-Environnementale
ZHS	Zone à Handicap Spécifique
JA	Jeune Agriculteur

ABREVIATIONS POUR LA MODELISATION

Ha, kg, t	Hectare, kilogrammes, tonnes
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
SMIC	Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance
SPV1Aa	Système de Production Viticole – Apporteur – < 20 ha
SPV1Ab	Système de Production Viticole – Apporteur – 20-50 ha
SPV1Ac	Système de Production Viticole – Apporteur – > 50 ha
SPV2A	Système de Production Viticole – Apporteur + Vente bouteilles
SPV3Aa	Système de Production Viticole – Cave – Agric. Convention – 5-20 ha
SPV3Ab	Système de Production Viticole – Cave – Agric. Convention – 20-50 ha
SPV3Ac	Système de Production Viticole – Cave – Agric. Convention – > 50 ha
SPV3Ba	Système de Production Viticole – Cave – Agric. Biologique – 5-15 ha
SPV3Bb	Système de Production Viticole – Cave – Agric. Biologique – 15-30 ha

Etude réalisée par la Chambre d'agriculture de Haute-Corse :

Line-Marie LAFITTE, Ingénieur méthodes et références – 06 11 39 49 99 – line-marie.lafitte@haute-corse.chambaagri.fr,

Avec la participation de :

Michel GUAGNINI, Conseiller spécialisé en viticulture et œnologie,

Bernard SONNET et Sylvain ROGEL pour le CIV Corse,

Nathalie USCIDDA pour le CRVI,

Nathalie PIERRINI pour le GIAC,

Gilles BENAOUF pour InterBio Corse.

Avec le soutien de l'ODARC.

Chambre d'Agriculture de Haute-Corse

15 avenue Jean Zuccarelli

CS 60215

20293 BASTIA CEDEX

Tel.: 04 95 32 84 40

Fax : 04 95 32 84 49